

TOUT SUR LA **FACTURE**



Mentions obligatoires / Auto entrepreneur / Se protéger / Outils



EDITO

'Vous pensez à m'envoyer la facture ?' Tous les entrepreneurs espèrent entendre cette phrase de la bouche d'un prospect. Ces quelques mots sont la finalité d'un cycle commercial et transforment ce prospect en client. Mais c'est aussi à la suite de ces quelques mots que, bien souvent, de nouveaux problèmes apparaissent. En France, la législation impose l'émission d'une facture à chaque vente.

Mais comment créer une facture ? Quelles informations devez-vous mettre en avant ? Si vous êtes entrepreneur, comment facturer ? Autant de réponses que vous trouverez dans ce ebook étayé par l'expertise des huissiers de justice. Mais outre ces détails de mise en forme et de mentions obligatoires qui, une fois résolus assureront la validité de votre document, la facture engage le client à payer un fournisseur. Si dans beaucoup de cas, le paiement se fait naturellement et dans les délais impartis, obtenir le règlement de la facture devient parfois un long chemin de croix.

Défaillance financière, mauvaise foi, décalage de trésorerie, les raisons d'un non-paiement sont légions. Comment se protéger contre les impayés et les retards quand la moyenne du retard de paiement de facture en France est de 11,6 jours ? Ce ebook vous donne tous les moyens et outils nécessaires dans le but d'éviter les mauvaises surprises et ainsi assurer la pérennité de votre business. Alors non, la facture n'est pas la solution à tous les maux, en revanche si elle n'est pas valable vous pouvez être certain de n'avoir aucun recours possible. En 2016, 25% des défaillances d'entreprise auraient pour cause des retards ou des non-paiements de factures, donc autant en faire une preuve en cas de mise en demeure et procédures judiciaires. Non ?

Adecys,
solutions digitales des huissiers de justice



Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture ?

En France, la législation impose l'émission d'une facture à chaque vente. Cette facture doit être donnée au client et aussi conservée dans votre comptabilité. Cette facture doit comporter un certain nombre d'informations obligatoires.

Les mentions obligatoires sur une facture

Toutes les factures émises doivent répondre à ces obligations. Certaines peuvent varier en fonction du statut de l'entreprise émettrice.

- Nom et adresse du siège social du vendeur et du client
- Forme juridique du vendeur et montant de son capital social (si nécessaire)
- Numéro Siret, numéro RCS pour un commerçant, suivi du nom de la ville où se trouve le greffe d'immatriculation, numéro au Répertoire des métiers pour un artisan (n° Siren + RM + n° du département d'immatriculation), si l'entreprise est une société, mention de la forme juridique (EURL, SARL, SA, SNC, SAS) et du montant du capital social
- Jour effectif de la livraison ou de la fin d'exécution de la prestation
- Numéro de la facture
- Numéro d'identification à la TVA du vendeur (si nécessaire)
- Lieu de facturation
- Description précise des marchandises ou des prestations réalisées. Pour chaque produit ou service vendu, quantité, dénomination, prix unitaire HT et le taux de TVA applicable

La **sanction pénale** pour une facture incomplète peut s'élever

jusqu'à 75 000 €

et l'entreprise s'expose à une **amende fiscale** de

15€ par mention manquante/inexacte

et pour **chaque facture**.

Plafonnée à 1/4 du montant de la facture

Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture adressée à un professionnel ?

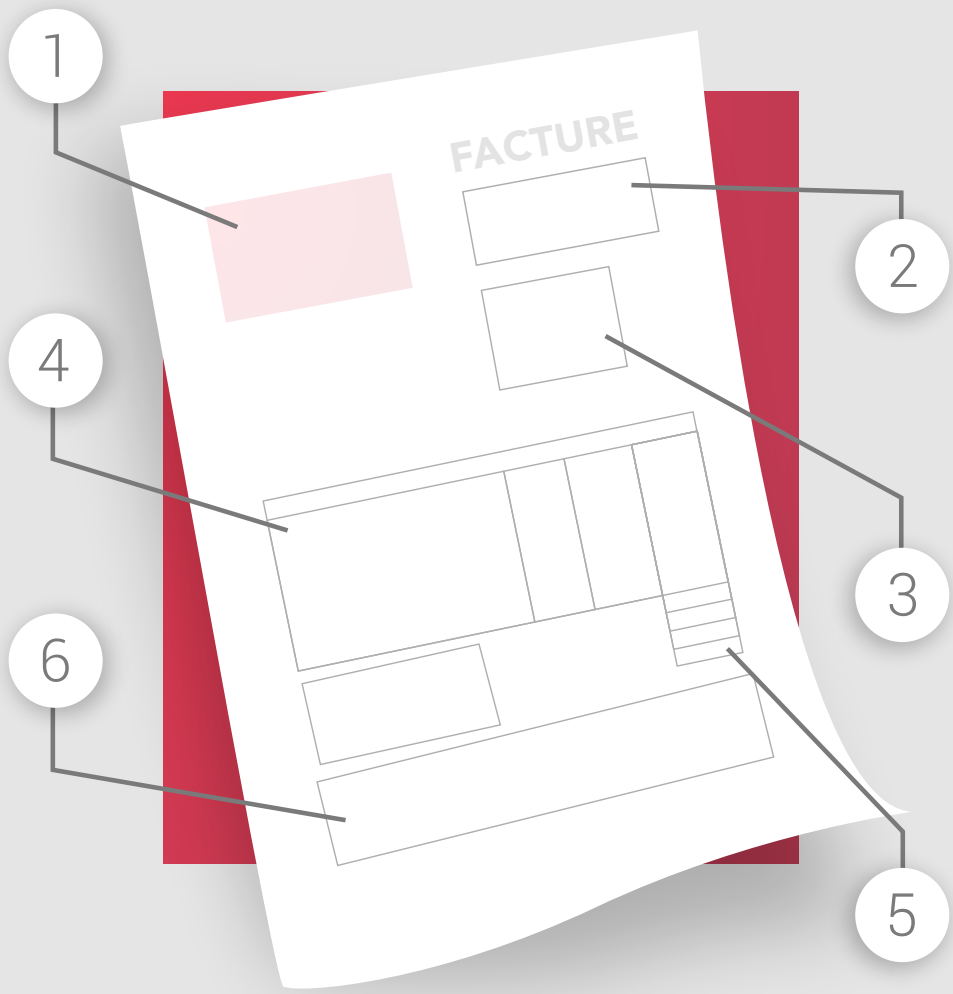
Les factures entre deux entreprises doivent comporter des mentions supplémentaires.

- Taux des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement
- Montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement
- Montant de TVA à payer et total de la TVA correspondante, par taux d'imposition
- Date à laquelle le règlement doit intervenir

Mentions Particulières

- Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté. Si le vendeur ou prestataire est membre d'un centre de gestion ou d'une association agréée.
- TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Si le vendeur ou prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (auto-entrepreneur par exemple), la facture est en hors taxe.
- Mention de l'assurance souscrite au titre de l'activité, les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie. Les artisans ou les micro-entrepreneurs exerçant une activité artisanale, pour lesquels une assurance professionnelle est obligatoire (notamment la garantie décennale)

GABARIT



LE VENDEUR

1

Nom / Raison sociale
Adresse
Siret
Numéro de TVA

LE LIBELLÉ

4

Désignation du produit
ou référence du service

CONDITIONS

6

Délai de règlement
Mode de règlement
Condition d'escompte

2

DATE / NUMÉRO

Date d'émission de la facture
Numéro de facture

3

L'ACHETEUR

Nom / Raison Sociale
Adresse
Siret

5

MONTANT À PAYER

Montant Total HT
Montant de la TVA
Montant Total TTC



Depuis le **1er janvier 2013**, chaque facture doit comporter une mention relative à l'indemnité forfaitaire pour **frais de recouvrement** due au créancier en cas de retard de paiement (article L 441-3 du Code de commerce). Cette indemnité forfaitaire s'élève à **40 euros**.

La facture doit également indiquer le **taux des pénalités de retard** exigibles le jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.

EN DETAIL

Indemnité forfaitaire de recouvrement

« Art. D. 441-5. - Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa de l de l'article L.441-6 est fixé à 40 euros. »
« Pénalités de retard : 10 fois le taux d'intérêt légal par mois de retard entamé »
TVA acquittée sur les débits

Pénalités de retard

Mode de règlement

Condition de règlement : A réception de la facture
Date de paiement : 03 octobre 2017

Coordonnées bancaires
IBAN : XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX
BIC : ADECYS20171
Chèque libellé à l'ordre du créancier
Condition d'escompte : non appliqué

SOUS-TOTAL HT	€ 1 500,00
TAUX DE T.V.A	20,00 %
T.V.A	€ 300,00
Acompte	
TOTAL TTC Net à payer	€ 1 800,00

Montant HT et Taux TVA appliqué

Montant TTC

Délais et date de règlement

Condition d'escompte